Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260227-DEL20260010-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 14

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 27 février, à 18 heures,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 février 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Daniel MACÉ, Jérémy BASSET, Magalie RAMEL, Christelle CARRO, Joseph TEMPLIER, Elodie LE MAGUER, Didier CARLO, Caroline LIVERNEAU, Julien CORBEL, Christelle BERTHELEU et Typhaine POILVERT.

Stéphane BASSET était excusé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Jérémy BASSET a été désigné secrétaire de séance.

2026010-CONSEIL MUNICIPAL - SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION. -

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de Trébry ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner Jérémy BASSET qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance du conseil municipal de la commune de Trébry

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

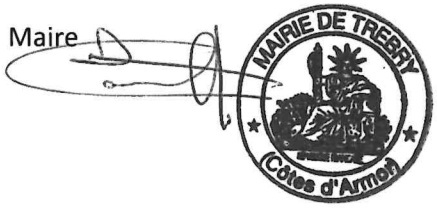
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le

Daniel COMMAULT

Maire



Jérémy BASSET

Secrétaire de séance

